

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00412

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT-HEAND – PROLONGATION DE LA DUREE DU CONTRAT – MODIFICATION DES MODALITES DE RECUPERATION DE LA TVA ET DE LA PART DE LA COLLECTIVITE – REMPLACEMENT DU PARC COMPTEURS - AVENANT N°2

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 102

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160705-D20160041210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT-HEAND – PROLONGATION DE LA DUREE DU CONTRAT – MODIFICATION DES MODALITES DE RECUPERATION DE LA TVA ET DE LA PART DE LA COLLECTIVITE – REMPLACEMENT DU PARC COMPTEURS - AVENANT N°2

La commune de Saint-Héand a attribué à la société ALTEAU un contrat de délégation de service public de l'eau potable. Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 12 ans. Suite au transfert de la compétence eau potable le 31 décembre 2015, il appartient désormais à Saint-Etienne Métropole d'organiser et de gérer le service d'eau sur la commune.

L'échéance prochaine du contrat (31/12/2016), rend nécessaire un prolongement de sa durée d'une année afin de mener au mieux les négociations et envisager éventuellement un changement d'exploitant.

Par ailleurs, le contrat confie au délégataire le soin de récupérer la TVA grevant les investissements financés par la Communauté Urbaine et définit les modalités de reversement de cette taxe à la Collectivité. Or, le service de l'eau potable de la Communauté Urbaine est assujéti à la TVA et est à même de récupérer directement la TVA sur ses investissements pour peu que la surtaxe perçue pour le compte de la collectivité soit reversée toutes taxes comprises. Cet avenant aura également pour objet de supprimer les modalités de transfert du droit à déduction de la TVA au délégataire et modifie les conditions de reversement de la surtaxe de la collectivité afin qu'elle soit reversée TTC.

Enfin, l'avenant inscrit des modalités de renouvellement du parc compteur conforme à la réglementation en vigueur et notamment à l'arrêté du 06 mars 2007 relatif aux compteurs d'eau froide.

Cet avenant conduit à revoir les conditions économiques du contrat à hauteur de 8,3 %. Cette augmentation reste inférieure au seuil de 10 % au-delà duquel, conformément à la directive concession et à l'article 36 du décret du 1^{er} février relatif aux contrats de concession, cette modification serait considérée comme substantielle.

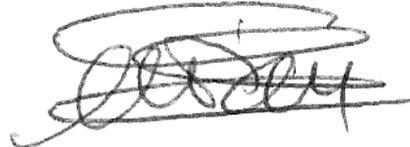
La commission de délégations de services publics lors de sa séance du 02 septembre 2016, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant n°2.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune de Saint-Héand ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 2 au contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune de Saint-Héand ;**
- **la dépense et la recette correspondantes seront imputées au budget annexe Eau – section de fonctionnement.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU